

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 45**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

---

**OBJET**

Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 de la " Plateforme Régionale  
du Logement Adapté " gérée par l'association Handitoit Provence

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Programmation et Tarification des Etablissements  
127-92**

## **I - PRESENTATION**

Notre collectivité est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche partenariale avec les représentants du secteur du handicap. Ces derniers sont associés pour définir les orientations à mettre en œuvre pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap.

Dans le domaine de l'accessibilité et de l'adaptation du logement, l'association HANDITOIT Provence, présidée par Monsieur Armand BENICHOU, participe activement à ces réflexions partagées.

Depuis sa création en 2002, cette association, née de la volonté de personnes handicapées souhaitant vivre à domicile dans des logements adaptés, contribue à faire entendre que les solutions attendues par les personnes lourdement handicapées, ne se limitent pas à des réponses institutionnelles. Ainsi, dans le domaine du logement qui recouvre plus largement tous les domaines de la vie sociale, culturelle et professionnelle au sein d'une cité accessible à tous, l'association HANDITOIT Provence permet de faire valoir tout ce qui promeut le droit à l'autonomie.

L'association HANDITOIT Provence a mis en place une « Plateforme régionale du logement adapté ». Cette Plateforme est particulièrement développée dans les Bouches-du-Rhône, grâce au soutien du Département. Ses objectifs répondent aux orientations du schéma en cours.

Ce dispositif a permis d'une part, de mettre en réseau tous les acteurs intervenant dans le domaine du logement social et d'autre part, de mettre en œuvre une stratégie d'ensemble et une coordination des actions menées.

Ainsi la Plateforme logement s'inscrit totalement dans les orientations du schéma en cours, le maintien à domicile étant un de ses axes majeurs. Le « Vivre à domicile » demeurera un axe fort du futur schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap ainsi que des personnes en perte d'autonomie, lequel couvrira les années 2017-2021.

## **II –OBJET DU PRESENT RAPPORT**

L'association HANDITOIT Provence a sollicité pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement au titre de la participation au projet spécifique de la « Plateforme régionale du logement adapté » d'un montant de 165 000 €

## **III – PRESENTATION DE L'ACTION de la Plateforme Régionale du Logement**

- Inciter, dans les politiques publiques de l'habitat, la prise en compte des besoins et la production de logement adapté aux personnes en perte de mobilité :

Pour atteindre cet objectif l'association intervient dans le domaine de l'information et de la sensibilisation pour l'accessibilité des logements. Son action se situe à différents niveaux en fonction du contexte.

- Les bailleurs sociaux

L'association HANDITOIT Provence a signé des conventions avec 30 bailleurs sociaux dans la Région PACA, dont 20 sur le Département des Bouches-du-Rhône.

Ces conventions portent sur l'accessibilité des fonctions communes des bâtiments, les exigences environnementales, architecturales, dimensionnelles et qualitatives des logements.

En effet, ce partenariat permet le développement d'une offre adaptée en intégrant ces exigences dans la création de programmes neufs et elle repère des logements adaptés ou adaptables dans l'habitat existant.

A cet égard, il convient de noter que HANDITOIT Provence a rédigé et diffuse un « cahier des préconisations » pour le logement adapté à destination des bailleurs. Ce cahier comprend les principales obligations légales en matière d'accessibilité et d'adaptation de logements, ainsi que des préconisations techniques permettant aux personnes ayant un lourd handicap moteur de bénéficier d'une réelle qualité de vie dans leur appartement.

- Les usagers

L'association HANDITOIT Provence recense les personnes à mobilité réduite et collecte des informations permettant de proposer, à plus ou moins long terme, une offre de logement adapté à leur handicap.

- Mise en relation de la demande et de l'offre de logements adaptés

Pour arriver à répondre à cette demande permettant d'apporter des réponses concrètes aux personnes en perte de mobilité, l'association a réalisé, avec l'aide financière du Département, une base de données des personnes en situation de handicap en recherche de logement. Cet outil identifie les besoins des personnes sur la Région PACA.

Il est à noter, et ce uniquement sur le Département des Bouches-du-Rhône, la mise en service d'un site internet « [www.logementadapte13.org](http://www.logementadapte13.org) » destiné à connaître globalement l'offre de logements adaptés et ainsi la croiser au regard des demandes enregistrées.

Ce dispositif permet également d'identifier et de répertorier les logements dont l'adaptation a été réalisée afin qu'ils soient attribués à nouveau à des personnes en situation de handicap.

Actuellement, ce dispositif s'étend à l'échelle de la région PACA. A ce titre, ce projet perçoit d'autres subventions de fonctionnement versées par les collectivités territoriales concernées.

#### **IV - PROPOSITIONS**

Il est proposé d'accorder une subvention de 125 000 € à l'association au titre de l'année 2017 :

	<b>Financement 2016</b>	<b>Demandé 2017</b>	<b>Financement 2017</b>
Action « Plateforme régionale du logement adapté »	110 000 €	165 000 €	125 000 €

La subvention 2016 de 110 000€ attribuée pour le fonctionnement de la « Plateforme régionale du logement adapté » est augmentée de 15 000 €

Pour l'exercice 2017, la participation du Conseil Départemental de 125 000€ représente 34,85% du montant total du budget annuel prévu pour le fonctionnement de la Plateforme Régionale estimé à 358 655€

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront prélevées au chapitre 65 du budget départemental.

## **V – CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée aux Personnes handicapées, je vous saurais gré de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe et à signer la convention.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL